

Pièces à fournir

Transmettre par mail (mairie@bouafle.fr) en complément de votre demande de DICT :

- Votre CERFA 14024*01
- Votre permission de voirie
- L'adresse exacte du chantier : numéro, rue et parcelle cadastrale si pas d'adresse
- L'identité du client pour les branchements AEP, EU ou ENEDIS
- Le numéro de l'autorisation d'urbanisme « PC ou DP 078090... »
- Le nombre de branchements créés : votre demande de branchement doit correspondre avec le nombre de branchements permis par le PC
- **La date et la durée du terrassement (fouilles et / ou tranchées)**
- **La date et la durée du raccordement**
- **La date et la durée des réfections de chaussée**

- **L'illustration** sur un plan de type "photo aérienne" ou "street view" de l'impact du chantier sur
 - Chaussée... ATTENTION
En cas de fermeture totale de chaussée, fournir un plan de déviation y compris pour les bus*
 - Trottoir
 - Stationnements

C'est à dire • *quelles portions de chaussées devront être fermées*

• *quelles portions de trottoir devront être fermées*

• *quelles places de stationnement sont à supprimer le temps du chantier*



**pour trouver les lignes de bus, [cliquez ici](#).*

**UNE FOIS LA DEMANDE COMPLÈTE, LE DÉLAI D'OBTENTION
DE VOTRE ARRÊTÉ DE VOIRIE EST DE 3 SEMAINES.**

RÉCEPTION PAR MAIL